

DECRET N°2013-80 DU 19 FEVRIER 2013

portant approbation du budget prévisionnel de
l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)
pour l'exercice 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-376 du 06 octobre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n° 2004-598 du 29 octobre 2004 portant approbation des Statuts de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** l'arrêté n° 2012-015/MTPT/DC/SGM/ANAC/SA du 13 avril 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ANAC ;
- Sur** rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 février 2013.

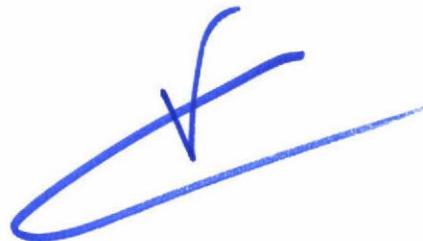
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) pour l'exercice 2013 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2013

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



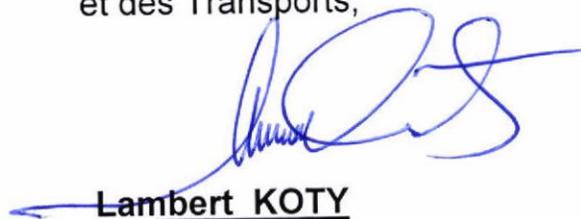
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Lambert KOTY

Ampliations : PR 6 AN 4 CC2 CS 2 HCJ 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 MTPT 4 AUTRES MINISTERES
24 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 JO 1

g

cto